

**Identification des missions effectuées par un réviseur d'entreprises
par catégories de l'Auditors Annual Cartography développée par le BAOB¹**

Le tableau ci-dessous contient une liste non exhaustive de missions qui peuvent être exécutées par un réviseur d'entreprises par ou en vertu de la loi ou sur une base contractuelle. Il vise à aider les réviseurs d'entreprises dans le cadre de la collecte annuelle d'informations par le BAOB, intitulé « *Auditors Annual Cartography* ». **Le BAOB reste le seul responsable de la définition des codes des catégories (questions).**

Comme précisé au §1 de la [norme relative à l'application des normes internationales de gestion de qualité 1 et 2 \(normes ISQM 1 et 2\) et de la norme ISA 220](#), toutes les missions d'assurance sont visées par la notion de "mission révisoriale", telle que définie à l'article 3, 10° de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises.

Missions d'assurance		
	Effectuée en qualité de	Catégorie dans la Cartographie
Contrôle légal des comptes annuels (art. 3:58 / 3:98 / 3:99 CSA) ou consolidés (art. 3:77 CSA)	Commissaire ²	3000
Apport en nature et quasi-apport (art. 5:7/5:133 (SRL), 6:8/6:110 (SC), 7:7/7:197 (SA) et art. 7:8 CSA)	Commissaire/réviseur d'entreprises	3010
Missions auprès du conseil d'entreprise (art. 3:83 CSA)	Commissaire ²	3010
ESEF	Commissaire dans le cadre du mandat de commissaire)	3000
Examen limité de l'information financière intermédiaire	Commissaire	3000
Assurance de l'information en matière de durabilité	Commissaire/réviseur d'entreprises	3005
Test d'actif net (art. 5:142 (SRL), 6:115 (SC) CSA)	Commissaire	3000
Test de liquidité (art. 5:143 (SRL), 6:116, § 1 (SC) CSA)	Commissaire	3000
Acompte sur dividende dans une SA (art. 7:213 CSA)	Commissaire	3000
Conflit d'intérêts (art. 7:97 CSA)	Commissaire	3000
Intérêts opposés de nature patrimoniale lorsque la loi prévoit l'intervention du commissaire (art. 5:77 (SRL), 6:65 (SC), 7:96 (SA – administration moniste), 7:115 (SA – administration duale), 9:8 (ASBL), 11:9 fondation) CSA	Commissaire (dans le cadre du mandat de commissaire)	3000
Contrôle prudentiel	Réviseur d'entreprises (agréé au contrôle prudentiel - IRAIF)	3000

	Effectuée en qualité de	Catégorie dans la Cartographie
Fusions-scissions (transfrontalières) sociétés	Commissaire	3010
	Réviseur d'entreprises	3010
Fusions-scissions associations et fondations	Commissaire	3010
	Réviseur d'entreprises	3010
	Réviseur d'entreprises	3010
Dissolution-liquidation société	Commissaire	3010
	Commissaire (clôture de la liquidation – art. 2:100 CSA)	3010
	Réviseur d'entreprises	3010
Transformation (transfrontalière)	Commissaire	3010
	Réviseur d'entreprises	3010
Emission de nouvelles actions (art. 5:120-121/ 7:178-179 CSA)	Commissaire	3010
	Réviseur d'entreprises	3010
Modification de droits attachés à des classes d'actions (art. 5:102 / 6:87 / 7:155 CSA)	Commissaire	3010
	Réviseur d'entreprises	3010
Emission d'obligations convertibles et de droits de souscription (art. 5:122 / 7:180 CSA)	Commissaire	3010
	Réviseur d'entreprises	3010
Limitation ou suppression du droit de préférence (art. 5:130, §3, 2ème alinéa / 7:191, 2ème alinéa CSA)	Commissaire	3010
	Réviseur d'entreprises	3010
Limitation ou suppression du droit de préférence en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées autres que des membres du personnel	Commissaire	3010
	Réviseur d'entreprises	3010
Dissolution volontaire d'une A(I)SBL dans le cadre d'un mandat de commissaire	Commissaire	3010
Stock options (loi 26/03/1999)	Commissaire / réviseur d'entreprises	3010

¹ [Auditors Annual Cartography | CSR](#) ; voir [Manuel d'utilisation de l'Auditors Annual Cartography \(version 26 juin 2025\)](#).

² Ce terme vise également le réviseur d'entreprises soit dans le cadre de comptes consolidés, soit désigné en cette qualité par le tribunal, soit dans le cadre d'une succursale avec un conseil d'entreprise.

Autres missions d'assurance légales exclusivement réservées aux réviseurs d'entreprises ou partagées pour lesquelles il n'existe pas encore de norme spécifique ³ (Normes ISA / ISRE 2410 / ISAE 3000/ISAE 3400) Ou mission légale sui generis, le cas échéant, complétée par des aspects utiles des Normes ISA / ISRE 2410 / ISAE 3000/ ISAE 3400	3000/3010 ⁴
--	------------------------

	Effectuée en qualité de	Catégorie dans la Cartographie
Contrôle contractuel des comptes annuels	Commissaire/réviseur d'entreprises	3000
	Réviseur d'entreprises (pour autant qu'il est nommé par l'organe d'administration et qu'il n'existe pas d'obligation légale de nommer un commissaire)	3000
Audits contractuels d'états financiers établis conformément à des référentiels à caractère spécifique	Commissaire/réviseur d'entreprises	ISA 800 Commissaire : 3000 ISA 800 Réviseur : 3020 ISA 805 – Commissaire : 3000 ISA 805 Réviseur : 3020 ISA 810 : 3000
Assurance contractuelle d'information en matière de durabilité	Commissaire/réviseur d'entreprises	3020
Examen limité contractuel d'états financiers historiques	Réviseur d'entreprises	3020
Analyse contractuelle des procédures de contrôle interne	Commissaire/ réviseur d'entreprises	3000 3020
Emission d'un rapport dans le cadre d'un prospectus (par ex. lettre d'engagement (<i>comfort letter</i>)) (mission contractuelle)	Commissaire uniquement (dans le prolongement naturel de la mission de contrôle légal des comptes)	3000
Liasse de consolidation (mission contractuelle)	Commissaire (dans le prolongement naturel de la mission de contrôle légal des comptes) / réviseur d'entreprises	3000
Autres missions contractuelle d'assurance pour lesquelles il n'existe pas encore de norme spécifique (Il faudra déterminer de manière contractuelle la norme à utiliser) ⁵		3020

Missions dans lesquelles aucune assurance n'est fournie		
	Effectuée en qualité de	Catégorie dans la Cartographie
Assistance à l'occasion de l'établissement de la situation comptable dans le cadre d'une réorganisation judiciaire (Art. XX.41, § 2, 5° et 6° CDE) (« mission de services connexes »)	Réviseur d'entreprises	3090
Opinion d'expert sur le caractère fidèle et sincère d'une évaluation (art. 3, 10° loi 7-12-2016)	Réviseur d'entreprises/commissaire	3090
Evaluation	Réviseur d'entreprises	3090
Procédures convenues (<i>'Agreed-upon Procedures'</i>) (« mission de services connexes »)	Commissaire / réviseur d'entreprises	3090 (si dans le prolongement d'une mission de contrôle des comptes = 3000)
Mission de compilation (« mission de services connexes »)	Réviseur d'entreprises	3090
Due diligence	Commissaire / réviseur d'entreprises	3090
Autres missions (comptabilité, affaires fiscales, e.a)	Réviseur d'entreprises / commissaire (pour autant qu'il n'y a pas d'impact sur son indépendance)	Missions comptables : 3070 Missions fiscales : 3080
Autres missions dans lesquelles aucune assurance n'est fournie et pour lesquelles il n'existe pas de norme spécifique ⁶		3090

³ Il peut s'agir notamment des missions suivantes: la liquidation judiciaire, le curateur, le contrôle de la comptabilité des partis politiques, le contrôle des sociétés de gestion des droits d'auteur, le contrôle des demandes de reconnaissance d'entrepreneur, le contrôle des organisations de développement non gouvernementales, le contrôle des laboratoires (médicaux) et le contrôle des fonds de Sécurité d'Existence. (Voir [Manuel d'utilisation de l'Auditors Annual Cartography \(version 26 juin 2025\)](#), Question 3010 : Autres missions révisorales exercées en vertu de la loi, p. 14)

⁴ Indiquer "3010" pour les autres missions d'assurance raisonnable ou limitée qui peuvent être exécutées par un réviseur d'entreprises par ou en vertu de la loi. Ces missions peuvent être exclusivement réservées aux réviseurs d'entreprises ou être partagées avec d'autres professionnels: sont visées ici les missions exclusives. (Voir [Manuel d'utilisation de l'Auditors Annual Cartography \(version 26 juin 2025\)](#), p. 14)

⁵ Sont notamment concernées, de manière non exhaustive: les missions d'assurance autres que les audits et examens limités d'informations financières historiques (ISAE 3000), l'examen d'informations financières prévisionnelles (ISAE 3400), et les autres missions spécifiques exercées en qualité de réviseur d'entreprises (notamment ISRE 2400 (Révisée) « Missions d'examen limité d'états financiers historiques », ISAE 3402 « Assurance Report on Controls at a Service Organization » et ISAE 3420 « Assurance Engagements to Report on the Compilation of Pro Forma Financial Information Included in a Prospectus »). La norme ISRE 2400 (Révisée), les normes ISAE 3402 et ISAE 3420 ne sont pas d'application en Belgique mais sont déjà couramment utilisées comme cadre de référence, sur une base contractuelle. (Voir [Manuel d'utilisation de l'Auditors Annual Cartography \(version 26 juin 2025\)](#), Question 3020 : Autres missions révisorales relatives à l'information financière, p. 14)

Cette norme internationale ne fait pas encore l'objet d'une norme de l'IRE, mais peut être utilisée sur une base contractuelle.

⁶ Il peut s'agir notamment des missions suivantes: les missions de conseil, les expertises (judiciaires ou autres), les arbitrages. (Voir [Manuel d'utilisation de l'Auditors Annual Cartography \(version 26 juin 2025\)](#), Question 3090 : Autres missions non révisorales, p.15)